



POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER CONTRE LA LOI TOURAINÉ

Alors même que plus de 300 000 travailleurs manifestaient dans toute la France le 9 avril, dont 150 000 à Paris, avec pour mot d'ordre : retrait du pacte « Hollande-Gattaz-Berger », retrait de la loi Macron, retrait de la loi Touraine, le sénat poursuivait l'examen de la loi Macron et l'assemblée nationale poursuivait l'examen de la loi Touraine qui a été adoptée en première lecture le 14 avril, comme si de rien n'était.

La loi Touraine s'inscrit dans la mise en œuvre du pacte de responsabilité qui prévoit 3 milliards d'euros d'économie dans la Santé dont 860 millions sur la masse salariale des hôpitaux.

La loi Touraine c'est :

- Une grave attaque portée à la sécurité sociale par le bais du tiers payant généralisé en renforçant les 'droits' des mutuelles contre la Sécurité Sociale. On passe d'une logique de solidarité à une logique d'assurance.
- C'est l'adhésion **obligatoire** aux groupements hospitaliers de territoire pour tous les hôpitaux publics. Cette adhésion restant facultative pour le privé !
- C'est la notion « *d'exercice en pratique avancée* » pour pallier à la pénurie de médecins engendrée par le numérus clausus. Pour cela, ils créent le métier d'auxiliaire médical que la loi définit ainsi : « *il permet aux auxiliaires médicaux de réaliser les activités suivantes : [...] diagnostic, évaluation clinique, renouvellement ou adaptation des prescriptions médicales,...* ». C'est ni plus, ni moins que le glissement de tâches qui est généralisé ici. Les infirmiers feront des diagnostics et des prescriptions qui sont des compétences médicales, et les ASD feront eux les gestes infirmiers !

Ici au Vinatier, la loi Touraine c'est :

- La location du bâtiment les terrasses à la clinique privée saint Vincent de Paul. C'est une préfiguration de la loi Touraine qui préconise les glissements d'activités rentables du Public vers le Privé.
- C'est l'attaque sur les effectifs, en particulier **les ASH**. La direction s'engage dans la voie de la suppression totale des ASH, par des organisations du travail qui facilite l'introduction du Privé, c'est déjà le cas dans l'extra-hospitalier. Mais aussi par le refus de renouveler les contrats des collègues en CDD, le refus de titulariser des collègues stagiaires et par la convocation de conseils de discipline injustifiés. Notre DG apporte sa pierre à l'édifice de la suppression des 33 000 postes sur l'exercice 2015 dans la fonction publique hospitalière prévue par la loi Touraine !
- C'est la future unité **UPRM** (urgences psychiatriques Rhône métropole) qui n'aura d'autre fonction que d'éviter l'hospitalisation des patients comme le préconise la ministre Touraine dans son discours du 4 février devant les directeurs d'hôpitaux : « *favoriser à chaque fois que c'est possible, les prises en charge **hors** établissement, c'est-à-dire développer les prises en charge en ville et au domicile du*

patient.... ». Cela a le mérite de la clarté, le patient entre à l'hôpital uniquement qu'en dernier recours... Tant pis pour ceux pour qui ce sera trop tard.....

Et c'est pourquoi la direction fait de la restructuration de l'extrahospitalier son nouveau projet. On entend déjà en réunion dans les pôles « *...que la plage horaire d'accueil des patients en CMP pourrait être de 8h00 à 20h00 avec ouverture le samedi....* », afin « *...d'organiser la prise en charge de l'urgence par l'extrahospitalier....* » ! De fait l'extra-hospitalier se substituerait ici à l'UMA ou aux services d'entrée. Et ce, toujours dans le but d'empêcher l'hospitalisation des patients afin de faire toujours plus d'économies...

On le voit petit à petit, les pouvoirs publics poursuivent leur 'œuvre'. Chercher à faire abandonner par les Personnels médicaux et non-médicaux, leur mission essentielle, soigner ! L'ennemi pour les pouvoirs publics c'est le soin. Un médecin qui passera son temps à l'UPRM à « *...éviter l'hospitalisation...* », ce ne sera plus vraiment un médecin. Une infirmière en CMP dont la finalité sera d'empêcher les patients d'accéder à une unité d'hospitalisation, ce ne sera plus vraiment une infirmière. **Y aurait-il un lien entre cela et la formidable valse des chefferies de pôles, de services ou de cadres de soin à laquelle on assiste aujourd'hui dans notre établissement ?**

Au lendemain de la grève interprofessionnelle du 9 avril, qui a été une belle réussite et un encouragement pour la suite, nous devons plus que jamais rester unis, personnel médical et non médical, au nom de la défense du service public hospitalier, avec les fédérations syndicales qui s'opposent à la loi Touraine.

C'est pourquoi, les fédérations santé FO et CGT, avec Sud appellent à **un rassemblement devant le ministère de la santé le 25 juin prochain pour le retrait de la Loi Touraine**. Le syndicat FO Vinatier en sera partie prenante. Et en attendant le syndicat FO a décidé d'informer précisément les personnels sur ces mesures.

En illustration de ce qui précède, nous livrons ici le communiqué de presse que Fo a fait suite au classement des EPHAD dans le Rhône par le 'journal' Le Progrès.

« Le journal LE PROGRES a publié le dimanche 19 avril un « classement des EHPAD du Rhône ». Comme par hasard, les cinq premiers établissements de ce classement sont des établissements privés. Comme par hasard, les établissements publics y sont systématiquement mal classés.

Y compris des établissements neufs ou totalement rénovés comme par exemple, Grandris ou Neuville-Fontaines.

Lesquels, il n'est pas superflu de le souligner n'ont jamais reçu de visite d'un journaliste du PROGRES, ni même ne serait-ce qu'un questionnaire d'évaluation !

Interrogé sur les critères retenus pour justifier ce mauvais « classement », le chef de la rédaction du PROGRES évoque entre autres « les chambres collectives », manifestant ainsi son ignorance du fait que Grandris par exemple, ne propose que des chambres individuelles.

Ce dont il se dédouane, en expliquant que les informations lui « ont été fournies par l'ARS » !

Nous laisserons le soin à chacun de se faire une opinion quant à la déontologie de ce journal et de ces 'journalistes', nous nous contenterons de poser une question :

- *Quel objectif poursuit l'ARS avec cette mascarade de classement ? Comment ne pas y voir une préfiguration de la mise en œuvre de la loi Touraine qui vise à organiser le transfert d'activité du Public vers le Privé ? ».*